

Compte rendu réunion Comité construction - 23 février 2022

Présents : M. Michael Clair, Mme Carole Maillet-Gillingham, M. Charly Mini, Mme Kim Christianson, M. Daniel Taieb

BORÉALE :

Kim va envoyer la proposition de l'extension de boréal au ministre. Une résolution a été passée lors de la réunion régulière au CA le 22 janvier 2022.

SECONDE ÉCOLE À ST-JEAN :

Il y a eu une réunion avec M. Clair et Mme Christianson et le ministre. Voici les faits saillants :

Constats :

L'édifice va demeurer la propriété du gouvernement : ce qui comporte un risque qu'à plus ou moins longue échéance on nous demande de quitter les lieux.

Le CSFP a notamment demandé à avoir l'établissement en entier. Ce qui n'est pas le cas selon la proposition actuelle : elle n'inclut pas plusieurs espaces de la propriété, notamment l'annexe occupée par CNA. L'édifice qui sert au "développement professionnel" échappe à notre contrôle et le théâtre pourra être utilisé par d'autres pendant la semaine. Il n'y a pas de terrain de jeu extérieur.

Le fait que des personnes extérieures puissent rentrer pendant les heures de cours risque de faire réagir les parents. Par ailleurs, le partage de salles avec ces organismes et des personnes extérieures fait naître la crainte que dans la réalité, la gestion des salles va être compliquée.

La proposition actuelle diminue fortement l'aspect communautaire qui est pourtant une demande forte du CSFP et de la communauté et cela risque de diminuer encore notre attractivité et la rétention de nos élèves. Le gouvernement provincial a promis de soumettre la demande de financement au fédéral, mais jusqu'ici rien n'a encore été fait et le temps passe.

Le ministre a dit être d'accord pour installer une garderie pour nous dans l'édifice, mais ce ne serait pas avant 2028.

Solutions et demandes :

Faut-il insister pour avoir la propriété de l'école ?

Volonté de trouver des compromis :

Si nous obtenons satisfaction de récupérer le bâtiment du développement professionnel, est-ce que la proposition sera alors acceptable ? Dans tous les cas, il faudra présenter cela pendant une réunion avec les parents et voir les réactions.

Il faudrait que CNA déménage des locaux d'ici deux ans et voir si le fédéral accepterait de dédommager CNA pour les travaux qu'ils avaient entrepris, afin qu'on récupère l'annexe, qui servirait au communautaire.

Il faut aussi s'assurer d'être informés plus régulièrement par le ministère et bien être informés sur la rénovation, ce qu'ils comptent faire comme travaux et quel est le budget prévu. Nous avons besoin d'avoir tout cela détaillé sous la forme d'une entente formelle écrite.

Conclusion :

De réelles garanties formelles doivent être apportées. La communauté francophone a encore le souvenir de promesses du gouvernement non tenues, comme, par exemple, sur la côte Ouest, à Notre-Dame-du-Cap. La minorité francophone a des droits constitutionnels.

Devrait-on rédiger une lettre officielle ?

Quelles sont les conditions et demandes à soumettre au ministère :

- Retirer le développement professionnel pour laisser l'usage des locaux au CSFP
- Voir si le fédéral est d'accord pour dédommager et déménager CNA
- Clarifier ce qu'il en est des terrains de jeux
- Quelles rénovations et quel budget sont prévus (scope of work) ? Insister que nous voulons une école comme « neuve ».
- Informers le reste du CA de nos décisions

Il faut déterminer quels sont nos leviers pour faire modifier la proposition afin qu'elle inclue nos demandes. Et ce qui se passerait si nous n'obtenions pas satisfaction ?